

Arrêté N° MA-ART-2022-188

OBJET : Arrêté réglementant la circulation des rues de Suède, Courvaudon et Chemin des 3 planches, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

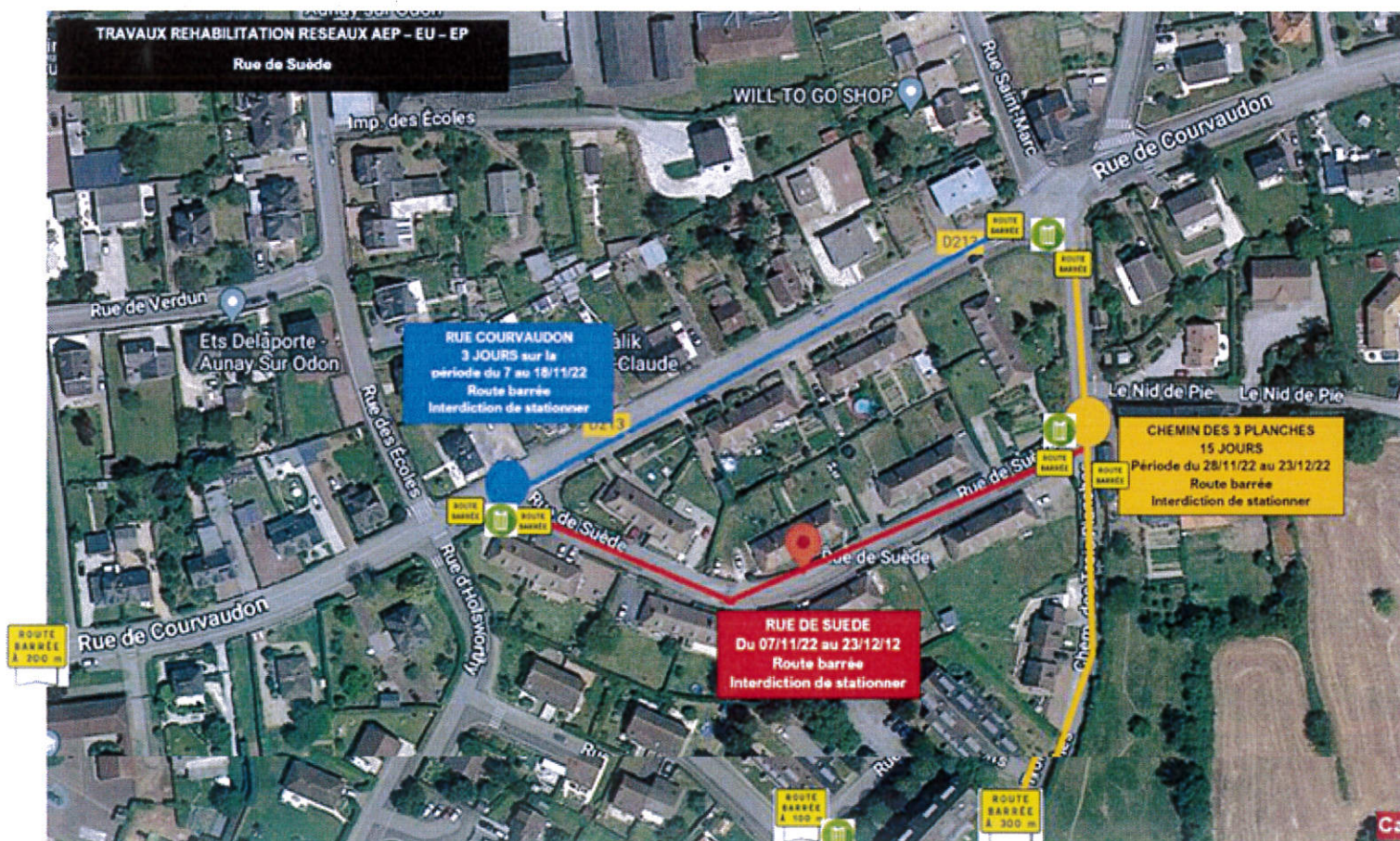
Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise BERNASCONI pour des travaux de réhabilitation de réseaux AEP-EU-EP rue de Suède, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay,
à partir du 7 novembre 2022 jusqu'au 23 décembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise BERNASCONI est autorisée à empiéter sur la chaussée:

- Rue de **SUEDE** - du 07/11/2022 AU 23/12/2022 – Route barrée – Interdiction de stationner ;
- Rue de **COURVAUDON** (à partir du carrefour avec la rue de Suède jusqu'au rond-point) - 3 jours sur la période du 7/11/2022 au 18/11/2022 – Route barrée – Interdiction de stationner.
- **Chemin des 3 planches** (à partir du croisement avec la rue des 3 planches jusqu'au rond-point Rue de Courvaudon) - 15 jours sur la période du 28/11/2022 au 23/12/2022 – Route barrée – Interdiction de stationner.



Pendant la durée des travaux, des points de collecte des ordures ménagères seront mis en place aux points indiqués en fonction de l'avancée des travaux. Ils sont identifiés par (




Article 2 : BERNASCONI est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de brigade de la gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD
- Monsieur VAL - Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des Services Techniques,
- La Directrice Générale des Services,
- Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
- Le service ordures ménagères de Pré-Bocage Intercom,
- L'entreprise SITPO.

Pour extrait certifié
conforme
le Maire, Mme Christine
SALMON



Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

